

**ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER**  
*Préservons nos rivières et notre territoire*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

**Décision n° 2025-03**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre, à 9h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin légalement convoqué et par délégation du Comité Syndical s'est réuni à la mairie de Jouy-sur-Morin (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

*Décision prise par le bureau syndical du SMAGE des Deux Morin en vertu de la délégation accordée par le comité syndical par délibération du 7 octobre 2025.*

Date de convocation : 24/10/2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16 – Quorum : 9

Présents : 9 – Votants 9

Titulaires membres du bureau syndical	Présents	Représentés	Absents
M. DE VESTELE Philippe	X		
M. VERDELET Fernand	X		
M. LAHAYE José	X		
M. SAGNES Jean-Michel	X		
M. MUSART Jean-Luc	X		
M. ROUSEAU Michael			Excusé
M. LOMBARD Maurice	Visio		
M. FOURNIER Pascal	X		
Mme TEMOIN – HADEY Marie-Noëlle	X		
Mme RAIMBOURG Claude	X		
M. VAUDESCAL Jean-Louis			X
M. SARAZIN Régis	Visio		
M. HANNETON Alain			X
M. GARCIA Juan	X		
M. LHEUREUX Christian			X
M. MOROY Alain			X

**Objet : Création d'un emploi de gestionnaire comptable et financier : Décision n°2025-03**

Le Président Philippe DE VESTELE présente,

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.311-1 et suivants relatifs aux emplois permanents, et L.332-8 à L.332-14 concernant le recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de gestion enregistrée sous le numéro 077251023000459 en date du 23/10/2025,

**Considérant** les besoins croissants du service des finances,

**ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER**  
*Préservons nos rivières et notre territoire*

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer un emploi de gestionnaire comptable et financier afin de garantir l'efficacité et la continuité des missions du syndicat,

**Considérant** qu'il convient de créer à cette fin un emploi permanent à temps complet relevant de la filière administrative,

**Le bureau syndical, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

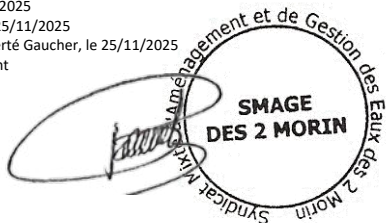
**Article 1 :** Il est créé à compter du 01/11/2025, un emploi permanent de gestionnaire comptable et financier à temps complet, relevant de la filière administrative (catégorie B). L'agent recruté aura pour missions la gestion financière, comptable et budgétaire, ainsi que le suivi des subventions du syndicat.

**Article 2 :** Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant du grade de rédacteur territorial (rédacteur, rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe), par voie de mutation, détachement ou inscription sur liste d'aptitude. À défaut, il pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par le CGFP et le décret n° 88-145.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi seront inscrits au budget du syndicat.

**Article 4 :** Le Président du syndicat est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité de la préfecture et publiée dans les conditions prévues.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Le 25/11/2025  
Affiché le 25/11/2025  
Fait à La Ferté Gaucher, le 25/11/2025  
Le Président



Date de publication : 25/11/2025  
Président du SMAGE des Deux Morin  
Monsieur DE VESTELE Philippe

